



Conseil économique
et social

Distr.
PROVISOIRE

E/1996/SR.18
29 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SESSION DE FOND DE 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 18e SEANCE

Tenue au siège, à New York,
le lundi 1er juillet 1996, à 10 heures

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

puis : M. HENZE (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT :

- a) COORDINATION DES ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME : RENFORCEMENT DE
LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS DANS LES DOMAINES
DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL, A TOUS LES NIVEAUX, Y COMPRIS
SUR LE TERRAIN (suite)

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS
UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une
des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et
également être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les
adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au
chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de
conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 25.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT :

- (a) COORDINATION DES ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME : RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS DANS LES DOMAINES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL, A TOUS LES NIVEAUX, Y COMPRIS SUR LE TERRAIN (suite) (E/1996/72 et Corr.1)

De l'avis de M. BUTLER (Australie), tout examen du renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods sera incomplet s'il n'est pas rattaché aux dispositions concernant le progrès social et économique qui figurent dans le préambule de la Charte des Nations Unies et dans la résolution 50/5 (1995) et s'il n'est pas tenu compte de la nécessité de concilier la mission de développement des Nations Unies avec l'indépendance des institutions de Bretton Woods. En faisant une priorité du principe de développement durable centré sur la personne humaine, sur lequel un consensus s'est dégagé lors des grandes conférences des Nations Unies, ces deux séries d'institutions ont progressé dans la mise en oeuvre du nouvel ordre du jour pour le développement. Beaucoup reste à faire, toutefois, en particulier pour atténuer les effets négatifs de l'ajustement structurel.

La délégation australienne se félicite de manière générale que les institutions de Bretton Woods s'intéressent désormais plus activement aux politiques visant à lutter contre la pauvreté, à répondre aux problèmes particuliers de l'Afrique et à atténuer les effets négatifs de l'ajustement structurel. En outre, la coopération sans précédent qui s'est instaurée pour la réalisation du programme commun des Nations Unies contre le VIH/SIDA, coparrainé par ces différentes institutions, est une illustration de ce qui peut être fait à l'avenir en matière de coopération.

Dans le même temps, les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent être plus actifs sur le terrain, travaillant la main dans la main au niveau des pays pour faire face aux difficultés et tirer parti des opportunités engendrées par le processus de décolonisation, tâche à laquelle les débats au sein du Conseil lui-même devraient chercher à contribuer.

M. POERNOMO (Indonésie) considère que la portée de l'aide au développement devrait être élargie de façon à soutenir les pays en développement courant un risque de marginalisation permanente. Dans cette optique, il est indispensable de renforcer la coopération et d'harmoniser de manière générale les priorités entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Le projet de dialogue d'une journée sur les politiques à suivre

face aux problèmes importants du développement, qui se tiendrait durant l'Assemblée générale, serait une mesure pratique dans cette direction.

Bien que cette coopération soit importante, l'Organisation des Nations Unies devrait être attentive, toutefois, à ne pas ajouter d'autres conditions à celles auxquelles est souvent assujettie l'aide au développement accordée par les institutions de Bretton Woods. L'expérience a montré que l'utilisation de l'aide financière comme moyen d'assurer une réorientation des politiques nuit souvent à la croissance et au développement.

Afin que la coopération pour le développement soit le plus efficace possible et qu'un dispositif plus structuré qu'à l'heure actuelle soit mis en place, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient formuler des directives pour la coopération avec les institutions de Bretton Woods, précisant les priorités et les orientations de leurs travaux au niveau conceptuel et sur le terrain. En outre, il faudrait mieux utiliser le système des coordonnateurs résidents pour instituer un dialogue soutenu et éviter des chevauchements inutiles des efforts. Travaillant en harmonie avec les plans et stratégies mis en oeuvre au niveau national, ces institutions devraient mettre au point une approche plus équilibrée du développement durable, privilégiant avant tout des "systèmes à même de s'auto-entretenir".

M. ROHNER (Observateur de la Suisse), souscrivant aux vues exprimées par la délégation de l'Italie au nom de l'Union européenne ainsi que par la délégation de l'Australie, considère qu'il est indispensable d'intensifier la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods afin d'utiliser au mieux les ressources de moins en moins importantes disponibles pour l'aide au développement. A cet égard, des progrès notables ont déjà été faits, avec l'établissement de liens plus étroits entre le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et les institutions de Bretton Woods et une plus grande "convergence intellectuelle" pour l'élaboration des politiques et le suivi des conférences des Nations Unies.

Cependant, beaucoup reste encore à faire. Si la participation mutuelle aux tables rondes et aux groupes consultatifs s'est améliorée, la Suisse ne pense pas qu'il soit judicieux d'ouvrir les réunions régulières à un plus grand nombre de participants. Il vaudrait mieux, à son avis, prévoir des réunions spéciales, consacrées à un thème ou un secteur particulier, auxquelles les institutions spécialisées seraient invitées. Il faut aussi instaurer une collaboration plus systématique sur le terrain, les partenaires travaillant ensemble à l'élaboration des notes de stratégie du pays et des programmes par pays ainsi que des plans d'aide au développement.

Pour ce qui est de l'application de l'approche-programme, il faudrait qu'elle conduise à des cofinancements et des financements parallèles plus fréquents entre les deux groupes d'institutions et débouche sur une

collaboration tenant mieux compte des leurs avantages comparatifs. A cet égard, l'évolution de la relation entre le PNUD et la Banque mondiale pourrait servir de modèle pour les initiatives de coopération à l'avenir.

Les deux groupes d'institutions devraient renforcer leur collaboration dans le domaine de la formation continue de leur personnel professionnel, notamment les représentants régionaux et locaux et les spécialistes sectoriels et thématiques. Le détachement plus fréquent de personnel entre les différentes institutions partenaires serait souhaitable. Pour compléter les efforts du Groupe de travail interdépartemental chargé d'étudier les possibilités d'améliorer la coopération avec les institutions de Bretton Woods, le Secrétariat pourrait aussi procéder à plusieurs études de cas sur la coopération, au financement desquelles la Suisse serait prête à participer.

A long terme, toutefois, ces efforts ne peuvent réussir que si l'Organisation des Nations Unies dispose de ressources suffisantes pour jouer son rôle dans la coopération internationale pour le développement.

M. MONTOYA (Colombie) souligne que la coopération institutionnelle est rendue encore plus urgente par la mondialisation des marchés, qui risque de compromettre la collaboration intergouvernementale. Les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient chercher à améliorer leurs relations grâce à une approche globale, transparente et constructive de la coopération pour le développement. Pour assurer une plus grande coordination, les institutions de Bretton Woods devraient revoir les politiques et modifier leur philosophie, en tenant compte d'autres facteurs que les facteurs économiques.

Si les institutions de Bretton Woods ne peuvent contribuer efficacement à la résolution de problèmes comme l'endettement extérieur, les effets négatifs de l'ajustement structurel et le déclin des ressources disponibles pour le développement, il sera difficile d'assurer une véritable collaboration interinstitutionnelle. En outre, sans les ressources nécessaires ou sans une ferme volonté de résoudre la crise financière de l'Organisation des Nations Unies, les débats sur la coordination et la collaboration ne seront guère plus qu'un exercice intellectuel.

Le Secrétariat a formulé des recommandations très louables mais il est difficile d'affirmer que l'Organisation des Nations Unies doit contribuer à atténuer les effets des programmes d'ajustement structurel alors que ce sont les institutions de Bretton Woods qui ont insisté pour que les pays en développement adoptent ces programmes. La recommandation selon laquelle les mécanismes consentant une aide assortie de conditions de faveur, comme l'Association internationale de développement, devraient être réexaminés est aussi très préoccupante. L'aide humanitaire ne doit pas être accrue aux dépens des

ressources destinées au développement. En outre, cette recommandation est sans intérêt car elle n'a rien à voir avec la collaboration interinstitutionnelle.

M. YUAN Shaofu (Chine) fait savoir que sa délégation considère que le renforcement de la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods n'est qu'un des moyens pouvant être utilisés pour répondre de façon opportune, souple et positive à l'évolution des besoins de développement et des priorités des pays bénéficiaires. Cette collaboration devrait être reliée aux réformes en cours du système des Nations Unies dans le domaine économique et social. Afin de tirer le plus grand parti possible de l'aide, il est nécessaire tout d'abord de renforcer le dialogue sur les politiques à suivre, qui se déroule au siège des institutions concernées. Au niveau des pays, toutes les institutions doivent respecter pleinement les vœux et les préférences du gouvernement bénéficiaire. Dans la pratique, la coordination entre les divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies n'a pas toujours été harmonieuse et constructive.

L'assistance fournie par les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods diffère de par sa nature, les critères utilisés et l'approche retenue. Certains craignent, et c'est bien compréhensible, que la collaboration ne conduise à assujettir les activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies aux mêmes restrictions et conditions que les politiques de prêt des institutions de Bretton Woods; l'assistance technique des Nations Unies devrait garder sa neutralité et être versée sous forme de dons.

M. KAMANDO (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation se réjouit du consensus qui apparaît quant à la nécessité d'intensifier la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Afin d'assurer une exécution plus efficace des programmes au niveau des pays, il est nécessaire de collaborer aussi pour la formulation des politiques. La délégation de la République-Unie de Tanzanie souhaiterait aussi une plus grande harmonisation du processus de préparation des documents-cadres par pays, des notes de stratégie de pays et du nouveau document-cadre de coopération par pays, mais cela ne devrait pas conduire à l'introduction de nouvelles conditions.

La Tanzanie a été heureuse d'entendre le représentant de la Banque mondiale dire que l'ajustement structurel avait vécu. Le Gouvernement tanzanien est d'avis que les institutions de Bretton Woods devraient adopter une approche plus flexible et plus réaliste dans le cadre de laquelle les mesures de réforme seraient fondées sur les stratégies de développement élaborées par le pays bénéficiaire conformément à ses propres priorités. M. Kamando se félicite de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique et aimerait que le Secrétariat

explique comment cette initiative et le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 seront mis en oeuvre.

M. GOUHENNY (Observateur de l'Ukraine) rappelle que le renforcement de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods est l'une des principales conditions de l'établissement d'une base financière fiable permettant d'aider les pays en développement et les économies en transition à surmonter leur instabilité économique et contribuant à la réalisation d'importantes économies de ressources à l'avenir. L'augmentation des apports de ressources des organisations internationales de développement permettra aussi le renforcement des économies de marché, conduisant à une plus grande sécurité internationale.

Au niveau national, une plus grande coordination est requise pour aider les économies en transition à élaborer des stratégies de marché à même de s'intégrer aux autres efforts internationaux. La délégation ukrainienne se félicite de la réorganisation du Groupe de travail Banque mondiale/PNUD, qui doit jouer un plus grand rôle dans l'harmonisation des politiques. Il sera très utile de lier le processus préparatoire du document-cadre de politique économique à celui de la note de stratégie de pays, alors que la conclusion de mémorandums d'accord et de coopération entre les organismes sera très souhaitable.

Mme SIRAL [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] estime que l'évolution récente de la coopération pour le développement donne à penser que la répartition des responsabilités entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods n'est plus aussi nette. Les banques de développement réorientent une part importante de leurs investissements vers le secteur social et le secteur privé apporte aujourd'hui des contributions considérables à la mise en place des infrastructures. Etant donné que les politiques d'une institution multilatérale sont déterminées par les Etats Membres et que la responsabilité essentielle de la coordination de l'aide au développement dans un pays incombe à l'Etat bénéficiaire, il ne sera pas possible d'instaurer véritablement une coordination sans la volonté politique et l'appui des Etats.

Même si les prêts de la Banque mondiale doivent déboucher sur un profit et si les organismes des Nations Unies fournissent une aide sous forme de dons, des liens plus étroits entre les deux groupes d'institutions seront utiles pour un grand nombre de raisons. La coordination doit être fondée sur un concept de complémentarité entre les deux grands acteurs multilatéraux, dont la nature peut évoluer au fil du processus de programmation. Au début du processus, les organismes des Nations Unies sont sans doute mieux placés qu'un organisme d'investissement pour aider les Etats membres à élaborer leurs politiques sectorielles et à analyser leurs besoins. Ultérieurement, les institutions de

Bretton Woods ont un rôle majeur à jouer pour concevoir les programmes d'investissement.

L'examen triennal des activités opérationnelles de développement a montré que la collaboration au niveau national était au mieux partielle et souvent seulement sporadique. En revanche, au niveau international, la collaboration devient plus systématique. Parmi les moyens pratiques d'assurer une collaboration plus étroite entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, on peut citer l'établissement d'une coopération plus formelle sur certains points, une meilleure utilisation du rôle central et de l'expérience systémique du coordonnateur résident et une plus grande complémentarité et cohérence entre la note de stratégie par pays et les documents-cadres de politique économique.

Mme RODRIGUEZ (Observateur de Cuba) signale que son pays est prêt à soutenir toute initiative visant à résoudre ou à atténuer les problèmes des pays en développement. Des progrès ont été faits vers la coopération entre les organismes des Nations Unies et l'expérience de la Banque mondiale en ce qui concerne les problèmes d'environnement est bien connue. Néanmoins, Cuba estime que les programmes d'ajustement structurel ont eu une forte incidence négative sur la majeure partie des pays en développement, en particulier dans le secteur social. Les institutions de Bretton Woods ont un mandat circonscrit, une composition à caractère non universel et un système de vote pondéré, et elles fournissent des prêts, alors que l'Organisation des Nations Unies a une participation ouverte et universelle, que son système de vote et de gestion est fondé sur l'égalité et l'équité et que son aide est octroyée sous la forme de dons. En conséquence, la délégation cubaine estime que le principal objectif de la coopération entre les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies doit être d'accroître les ressources disponibles, de façon prévisible, durable et sûre. Le caractère neutre, multilatéral, universel et volontaire des activités des Nations Unies doit être préservé, en particulier pour tout ce qui touche au développement. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies ne sauraient être fondées sur le système de conditionnalité pratiqué par les institutions financières internationales. En outre, le rôle de l'Assemblée générale, en tant que cadre principal de la prise de décisions politiques, économiques et financières, ne doit pas être affaibli.

Au niveau des pays, la collaboration est fondée sur le mécanisme de notes de stratégie de pays. Il convient de souligner que la préparation d'un tel instrument est volontaire et que c'est au gouvernement seul que la décision de l'établir appartient. L'utilisation de ce mécanisme pour renforcer la collaboration pourrait donner à lieu à une discrimination à l'encontre des pays qui ont décidé de ne pas préparer une telle note. La coopération sur le terrain

doit être fondée sur les priorités nationales établies par les gouvernements eux-mêmes.

M. AGUILAR (Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) indique que dans le cadre de son programme de réforme, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a lancé une initiative spéciale pour élargir sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. L'ONUDI a conclu un accord avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue de contribuer à un système commercial international efficient dans le secteur manufacturier et a signé des mémorandums d'accord avec d'autres organismes pour renforcer la coopération dans le domaine de la science, de la technologie, de la promotion de l'investissement et du développement des entreprises.

L'ONUDI et la Banque mondiale sont convenus d'axer leur coopération sur la privatisation et la restructuration des entreprises industrielles, l'établissement de normes de qualité et autres dans les activités industrielles, la compétitivité et la productivité des petites et moyennes entreprises et la conception et la mise en oeuvre de systèmes clés en main dans les pays en développement.

Au niveau opérationnel, l'ONUDI a assuré la mise en oeuvre des éléments de coopération technique des projets financés par des prêts et crédits de la Banque. Au total, 17 projets de ce type, d'une valeur totale de 16 millions de dollars, ont actuellement été approuvés. Ils couvrent un large éventail de problèmes, y compris les stratégies de développement industriel durable, la mise en valeur des ressources humaines, la privatisation, le redressement industriel, la maintenance des installations industrielles et le renforcement de la capacité institutionnelle.

L'ONUDI et la Société financière internationale prévoient aussi des activités conjointes visant à encourager l'investissement privé dans les pays en développement, et l'Institut de développement économique de la Banque mondiale a collaboré avec l'ONUDI dans le cadre d'activités de formation à l'intention de futurs gestionnaires originaires de pays en transition. L'ONUDI et la Banque mondiale ont aussi coopéré étroitement à la mise en oeuvre et au suivi intégré des grandes conférences des Nations Unies. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'ONUDI reste la source principale de statistiques industrielles.

M. AMORIM (Brésil), parlant au nom des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), considère que la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods au niveau des pays ne pourra être améliorée sans une plus grande coopération au niveau intergouvernemental et au niveau des secrétariats. Si le conflit qu'a suscité l'ajustement structurel dans la communauté de développement est officiellement terminé, des divergences de vues demeurent quant au cadre d'action privilégié par l'Organisation des

Nations Unies pour les questions liées à la croissance économique, au développement social et à la protection de l'environnement, d'une part, et aux stratégies suivies par les institutions de Bretton Woods, de l'autre.

La promotion d'une plus grande coopération entre les deux groupes d'institutions exige une approche globale prévoyant non seulement de nouvelles initiatives et mesures au niveau opérationnel mais aussi assure une collaboration plus étroite au niveau conceptuel. Le pragmatisme ne saurait survivre sans un certain degré de convergence intellectuelle. M. Amorim regrette donc le fossé qui sépare encore la volonté de promouvoir la coopération sur le terrain et les réserves qui empêchent toujours des débats plus approfondis entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods sur les problèmes économiques centraux. Il regrette également l'impuissance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à apporter des réponses concrètes durant la session actuelle aux questions soulevées par le Conseil concernant le renforcement de la coopération entre les deux groupes au niveau macro-économique.

Pour ce qui est de la note du Secrétariat sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (E/1996/72), M. Amorim signale que les pays du MERCOSUR s'inquiètent tout particulièrement de l'idée qui est mentionnée de lier le processus préparatoire du document-cadre de politique économique à celui de la note de stratégie de pays. Il serait utile de savoir quelles sont les conséquences d'un tel lien pour ce qui est de la capacité de décision des pays bénéficiaires à l'égard de leurs propres programmes.

Pour ce qui est de l'interprétation commune de la formule 20 %/20 %, il serait intéressant de savoir comment les institutions concernées envisagent leurs rôles respectifs dans la mise en oeuvre de cette initiative. M. Amorim appuie les suggestions faites au paragraphe 12 de la note du Secrétariat visant à éviter des situations dans lesquelles les institutions de Bretton Woods lancent et exécutent des projets qui relèvent de la compétence d'autres organismes sans procéder à des consultations adéquates avec les bureaux régionaux et nationaux de ces organismes et sans obtenir leur aval.

Les pays du MERCOSUR souhaiteraient disposer de davantage de précisions sur la proposition visant à établir des mécanismes pour venir en aide aux bureaux régionaux des petites institutions spécialisées et sur la façon dont ces mécanismes pourraient renforcer les processus d'intégration régionale. S'agissant des réunions conjointes entre le Conseil économique et social et d'autres organes, il serait intéressant de savoir pourquoi seul le Comité du développement de la Banque et du Fonds a été mentionné dans la note du Secrétariat. Enfin, compte tenu de l'importance croissante des processus d'intégration régionale dans les pays en développement et dans l'économie

internationale dans son ensemble, la note aurait dû mentionner plus expressément la coopération au niveau régional.

M. GALVEZ (Chili) estime que les deux principaux objectifs du développement économique et social doivent être la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie des populations partout dans le monde. La réalisation de ces objectifs exige une coopération plus étroite entre les organismes de développement des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ainsi qu'un dialogue entre les gouvernements et les autres acteurs du développement sur l'importance d'une bonne gestion au niveau national et international. La notion de bonne gestion des affaires publiques dans l'intérêt d'un développement économique et social centré sur la personne humaine doit être étudiée davantage au niveau théorique, compte tenu de la nouvelle convergence des analyses sur ce que constitue de bonnes politiques de développement.

Eu égard au consensus existant sur la nécessité de centrer le développement économique et social sur la personne humaine, il appartient maintenant à la communauté internationale de mettre en place un cadre de bonne gestion au niveau national et au niveau international en vue de réaliser cet objectif. Dans cette optique, l'Equipe spéciale interorganisations sur les conditions propices au développement social et économique devrait axer ses réflexions sur l'importance de l'état de droit, y compris des instances judiciaires indépendantes, pour la réalisation du développement économique et social, sur l'efficacité de l'appareil d'Etat et sur une participation plus large de la communauté à la vie publique.

M. KRILIU (Observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine) estime que l'objectif ultime d'une coopération plus étroite entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods n'est pas de restreindre l'indépendance de ces dernières mais d'améliorer la capacité des Etats d'influer de façon positive sur leur travail. Il importe que tant les organismes des Nations Unies que les institutions de Bretton Woods deviennent plus actifs dans la région des Balkans. La coopération entre les deux groupes pourrait contribuer à accélérer le développement économique et à faciliter l'eupéanisation de la région. A cet égard, la résolution 50/80 B de l'Assemblée générale constitue un point de départ satisfaisant pour les activités du système des Nations Unies dans la région.

Mme ARYSTANBEKOVA (Observateur du Kazakhstan) estime que l'efficacité de la coopération internationale pour le développement pourrait être améliorée par une collaboration plus étroite entre le système de développement des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, fondée sur la communauté d'intérêts et un appui plus soutenu aux efforts nationaux de développement. Une telle coopération couvre actuellement un large éventail d'activités dans les domaines de la réforme économique, du développement social

et de l'environnement, entre autres. La délégation du Kazakhstan se félicite des suggestions contenues dans la note du Secrétariat (E/1996/72) en vue du renforcement de cette collaboration à tous les niveaux, y compris au niveau du pays.

Le Kazakhstan souhaite reconnaître le rôle majeur joué par le PNUD dans le renforcement de la coopération au sein du système des Nations Unies et dans l'aide aux nouveaux Etats indépendants pour la formulation de stratégies de développement et le renforcement des capacités de gestion. Avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD a fourni un appui non négligeable à la préparation du plan d'action de la Mer d'Aral, qui vise à réparer les dégâts causés par 40 années de mauvaise gestion des ressources en eau et de destruction de l'environnement dans les pays riverains de la Mer d'Aral.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (E/1996/4 et Corr.1, E/1996/18 et Add.1) :

- (a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE (E/1996/61)

M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté (E/1996/61), juge important qu'à sa session en cours, le Conseil définisse les orientations des travaux du système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Le rapport porte sur trois questions principales : la coordination de l'appui offert par les organismes des Nations Unies et des ressources mises à leur disposition pour l'exécution des activités visant à éliminer la pauvreté sur le terrain, l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et une approche harmonisée et intégrée de l'étude par les organisations intergouvernementales de l'élimination de la pauvreté. Les activités menées sur le terrain par les organismes des Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté doivent s'inscrire dans le cadre des stratégies que les gouvernements nationaux se sont engagés eux-mêmes à formuler lors du Sommet mondial de 1995 pour le développement social. La coordination de ces activités au niveau des pays relève en fait essentiellement des gouvernements de tous les pays bénéficiaires. Le système des coordonnateurs résidents joue cependant un rôle important en tant que mécanisme de coordination également, car il favorise l'harmonisation et la coopération entre les organismes des Nations Unies au niveau du pays et encourage l'intégration de

l'appui fourni par ces organismes dans les orientations nationales de développement.

Pour ce qui est de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a notamment demandé que, compte tenu de la féminisation croissante de la pauvreté et du chômage, le souci de l'égalité entre les sexes préside aux travaux de tous les organismes des Nations Unies s'occupant de l'élimination de la pauvreté.

La nécessité d'une approche harmonisée et intégrée de l'étude par les organisations intergouvernementales de l'élimination de la pauvreté revêt une importance cruciale. Etant donné que l'élimination de la pauvreté occupe un rang élevé dans les priorités des Etats membres, c'est une question qui est examinée dans un grand nombre d'enceintes différentes et souvent de façon répétitive et peu ciblée. Il est indispensable d'éviter une telle fragmentation des débats et d'assurer dans l'ensemble du processus intergouvernemental une meilleure focalisation et des orientations plus cohérentes. Le plan directeur figurant à la page 38 du rapport montre comment les mandats des divers organismes s'occupant de l'élimination de la pauvreté pourraient être organisés de façon à assurer l'unité des orientations et des approches par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil. De fait, une amélioration de la coordination sur le terrain et au niveau des secrétariats pourrait contribuer à faire de la lutte contre la pauvreté la pierre angulaire de l'ensemble des activités de développement des Nations Unies.

M. HENZE (Allemagne), Vice-Président, prend la Présidence.

M. ACUÑA (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que le Groupe souscrit à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la lutte contre la pauvreté est un défi majeur de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la diversité des mandats et activités des organismes des Nations Unies, l'harmonisation et la coordination revêtent une importance cruciale. La pauvreté n'est plus un problème spécifique de quelques pays et le rapport du Secrétaire général note à juste titre que le système des Nations Unies devrait se faire l'avocat des pauvres. Mais, l'Organisation est redevable aux Etats Membres et doit se conformer aux mandats ressortant du système. A cet égard, il rappelle au Conseil que la communauté internationale s'est engagée à éliminer la pauvreté par une action décisive au niveau national et au niveau international.

Dans le même temps, du fait de la diminution des engagements de ressources en faveur des institutions multilatérales de développement, ces institutions ont eu beaucoup de mal à répondre adéquatement aux tâches formidables auxquelles elles sont confrontées. Ces réductions de ressources risquent de porter

atteinte aux objectifs d'élimination de la pauvreté convenus lors des grandes conférences internationales. Des ressources nouvelles et supplémentaires doivent donc être mobilisées. A ce propos, la délégation costaricienne croit devoir lire à la place de "total des ressources allouées aux institutions multilatérales" dans la recommandation 2 du Rapport du Secrétaire général E/1996/61, "total des ressources venant des institutions multilatérales".

Le Groupe est surpris de constater que l'esprit, le contexte et le langage du Programme d'action de Copenhague ne sont pas repris dans le rapport du Secrétaire général. Le Programme d'action dit clairement que les travaux réalisés par les pays en développement dans le domaine des indicateurs de développement doivent être expressément pris en compte et que les capacités nationales des pays en développement doivent être renforcées par l'assistance technique.

La délégation costaricienne souhaite aussi signaler que la participation de représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international au système des coordonnateurs résidents a été inégale et diverse suivant les pays. Les notes de stratégie de pays devraient toujours être coordonnées avec les plans et programmes globaux du pays bénéficiaire. Etant donné que ces notes revêtent toujours un caractère volontaire et dépendent du gouvernement, il faudrait aussi étudier d'autres moyens d'assurer une réponse concertée des organismes des Nations Unies. Un renforcement de la coopération entre le système de développement des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ne devrait pas conduire à l'imposition de nouvelles conditions ou à l'application aux activités opérationnelles de restrictions telles que celles qui sont généralement associées aux programmes de prêts.

La coopération internationale en matière de lutte contre la pauvreté ne doit pas intervenir seulement au niveau des pays mais à tous les niveaux. Pour ce qui est des grandes orientations, le système doit être en mesure de fournir des avis cohérents sur la politique économique et sociale.

Bien que l'on estime généralement que l'économie de marché est le moyen le plus efficace d'assurer le progrès économique, un tel consensus ne doit pas signifier la fin des stratégies de développement. Le passage complet à l'économie de marché ne permet pas automatiquement de résoudre les graves problèmes dont souffrent actuellement l'économie internationale et les différentes économies nationales. A cet égard, la délégation costaricienne souhaite mettre en lumière l'importance du rôle de l'Organisation internationale du travail dans la coordination des efforts du système des Nations Unies pour encourager les programmes de création d'emplois productifs. La Commission du développement social doit aussi maintenir une large approche face à la question de l'élimination de la pauvreté, alors que la contribution des commissions

techniques doit être limitée à leurs domaines de compétence respectifs dans la mesure où ceux-ci ont trait à la lutte contre la pauvreté.

Parallèlement aux programmes directs de lutte contre la pauvreté, il faut mettre en oeuvre des politiques économiques efficaces propres à créer des emplois et à assurer de meilleures conditions de croissance. La délégation costaricienne réaffirme donc l'importance d'une plus grande coordination entre les divers organismes des Nations Unies. Aucune organisation n'a, seule, le mandat ou la capacité de lutter contre la pauvreté sous tous ses aspects. Les différences de mandats devraient être une source de vitalité pour le système et contribuer à une approche globale de la lutte contre la pauvreté. De tels atouts potentiels peuvent toutefois devenir des faiblesses si les divers organismes du système international donnent aux pays des signaux différents. Pour être efficaces, les avis doivent être compatibles entre eux et constituer un ensemble cohérent de recommandations se renforçant mutuellement en vue d'une action au niveau national.

M. CAMPBELL (Irlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, estime que c'est aux gouvernements qu'il incombe essentiellement d'évaluer les situations de pauvreté et de formuler et de mettre en oeuvre des plans et programmes nationaux pour y remédier; le rôle des organismes des Nations Unies est d'aider les gouvernements dans les efforts qu'ils font à cet égard. Dans cette optique, le système des Nations Unies doit adopter une approche intégrée et concertée tant aux sièges qu'au niveau des pays pour mettre en oeuvre les résultats des conférences récentes et formuler des orientations et des conseils dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Une approche intersectorielle est nécessaire tout comme l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les activités des Nations Unies.

L'Union européenne se félicite de la décision du Comité administratif de coordination de revoir les résultats des conférences internationales dans une perspective globale et d'établir des groupes de travail ad hoc. Il importe d'éviter un chevauchement inutile des travaux de ces groupes de travail et il est indispensable aussi que l'examen global intègre leurs conclusions et aboutisse à des orientations précises. Si l'établissement de directives précises au niveau du siège est capitale, la mise en oeuvre sur le terrain reste le test crucial de l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies.

La délégation irlandaise souhaiterait disposer d'informations supplémentaires sur la façon dont le système des Nations Unies entend coordonner son appui à l'élaboration de plans et programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté au moyen du renforcement des capacités et de l'assistance technique.

Le Gouvernement irlandais estime qu'une meilleure utilisation des groupes thématiques pourrait être faite pour encourager une large participation au débat sur la pauvreté; la note de stratégie devrait, là où c'est possible, être le principal instrument d'élaboration de plans et programmes de lutte contre la pauvreté.

L'interaction entre les orientations et les contributions reçues en retour comme suite aux activités menées sur le terrain sont des éléments indispensables d'une approche efficace et intégrée dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. La délégation irlandaise aurait apprécié de disposer de davantage d'informations à cet égard.

L'appui de la communauté internationale tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral est indispensable à l'établissement des conditions dans lesquelles les gouvernements pourront prendre l'initiative pour ce qui est de l'évaluation des situations de pauvreté et l'élaboration de stratégies et programmes nationaux. Les possibilités d'une mobilisation efficace des ressources financières pour l'élimination de la pauvreté et d'une meilleure orientation de la coopération et de l'aide au développement doivent être étudiées de manière approfondie.

Ces dernières années, le nombre de femmes vivant dans la pauvreté s'est accru de manière disproportionnée, en particulier dans les pays en développement. Les gouvernements et la communauté internationale se sont engagés de façon détaillée et précise à remédier aux causes structurelles de la pauvreté et à éliminer les obstacles auxquels se heurtent plus particulièrement les femmes. C'est au niveau national que se situe la responsabilité essentielle de la mise en oeuvre de ces engagements. Il faut que participent aussi à ces efforts des femmes à titre individuel, des groupes de femmes et des organisations non gouvernementales à tous les niveaux.

Les engagements qui ont été pris et les analyses qui les sous-tendent doivent constituer la base des efforts du système des Nations Unies visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités concertées de suivi des grandes conférences internationales ainsi que dans toutes les activités concernant l'élimination de la pauvreté. L'Union européenne souscrit totalement à cette approche et estime également qu'il faut assurer une formation adéquate dans ce domaine au personnel des Nations Unies afin qu'il soit davantage conscient des impératifs de cette démarche.

Il importe de faire en sorte que les rôles et mandats spécifiques de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des commissions techniques soient clairement précisés afin d'éviter les doubles emplois. Le rôle des institutions spécialisées devrait aussi être pris en compte. L'Assemblée générale devrait définir les grandes orientations. Le Conseil économique et social devrait fournir des conseils aux organismes des Nations

Unies sur les questions de coordination et assurer l'intégration des travaux des commissions techniques, alors que les commissions techniques elles-mêmes devraient être expressément chargées de suivre la mise en oeuvre des engagements qui sont pris.

La Commission du développement social a été désignée par l'Assemblée générale comme la commission technique ayant la responsabilité essentielle du suivi et de l'analyse des résultats du Sommet mondial pour le développement social, au cours duquel les problèmes concernant la lutte contre la pauvreté ont été examinés de façon approfondie. Il importe donc de renforcer l'appui que le Secrétariat apporte à cette Commission, qui aurait également besoin d'un plus grand engagement de la part des gouvernements.

Compte tenu de la féminisation croissante de la pauvreté, la Commission de la condition de la femme a aussi un rôle clef à jouer dans le débat sur l'élimination de la pauvreté. L'Union européenne se félicite que les programmes de travail de ces deux commissions permettent à chacune de bénéficier des vues et contributions de l'autre.

La séance est levée à 13 h 05.